

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012018** et clos le **31122018** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SERVICE DES IMPOTS MARSEILLE 2° ET 16°
3, place Sadi Carnot
13224 MARSEILLE CEDEX 01
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SNEM
Plage de l'Estaque
 Identification du destinataire
13016 MARSEILLE
112 **600403** **78297800100017**
 Insp. IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITE
 Activités exercées (souligner l'activité principale):
PROMOT.DEVELOP.SPORT NAUTIQUE
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
 - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 %	<input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 28 %	<input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 15 %	<input type="text"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	<input type="text"/>	9 541
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)		<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2								
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	<input type="text"/>				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>								
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>						

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé
 OGA/OMGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone :
 - Professionnel de l'expertise comptable : ANSEMBLE Marseille 8, avenue Frédéric Mistral 04.86.76.02.90
 I
 - Conseil :
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné :
 N° d'agrément

A MARSEILLE le 01032019 Signature et qualité du déclarant G. CAMPOLO Président

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 stipulent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SNEM**
et Date de clôture de l'exercice **31122018**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : SNEM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : Plage de l'Estaque		13016 MARSEILLE						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * 7 8 2 9 7 8 0 0 1 0 0 0 1 7								
		Exercice N, clos le, 31122018						
		N-1 31122017						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	9 582	9 582		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	1 607 897	793 311	814 586	873 164
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	886 609	628 418	258 191	269 674
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	370 160	284 540	85 620	72 708
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	4 750		4 750	4 750
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	1 960		1 960	1 960
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI	150 318		150 318	150 318	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 031 276	1 715 851	1 315 425	1 372 574	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	35 726		35 726	19 979
		Autres créances (3)	BZ	CA	74 636	1 000	73 636	92 866
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				64 656
Disponibilités		CF	CG	350 085		350 085	307 336	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	60 557		60 557	62 437	
	TOTAL (III)	CJ	CK	521 003	1 000	520 003	547 273	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	3 552 279	1 716 851	1 835 428	1 919 847	
Renvois : (1) Dont droit au bail:								
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	150 318	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SNEM		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :852.104.....)	DA	852 104	852 104
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(50 542)	(43 404)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 009	(7 137)
	Subventions d'investissement	DJ	372 972	388 903
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 177 544	1 190 466
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	16 258	15 016
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	16 258	15 016
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	135 481	143 595
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 169 661)	DV	311 612	323 406
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	58 612	138 745
	Dettes fiscales et sociales	DY	135 920	108 619
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	641 626	714 365	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 835 428	1 919 847	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	520 616	583 532	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	85	85	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SNEM		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 006	FB		FC	6 006	6 214	
	Production vendue { biens* services* }	FD	21 190	FE		FF	21 190	22 288	
		FG	491 424	FH		FI	491 424	466 273	
		FJ	518 619	FK		FL	518 619	494 775	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	36 400	48 753	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	48 194	44 596	
	Autres produits (1) (11)					FQ	335 495	337 835	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	938 708	925 959	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	20 445	22 758	
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	272 186	300 730	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16 072	20 253	
	Salaires et traitements *					FY	264 514	250 825	
	Charges sociales (10)					FZ	102 478	86 853	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	132 382	124 192
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	9 280	13 956	
	Autres charges (12)					GE	139 886	150 744	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	957 242	970 310
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(18 534)	(44 351)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	311	76	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	311	76	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 101	5 522	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	404		
Total des charges financières (VI)						GU	8 505	5 522	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(8 193)	(5 446)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(26 727)	(49 797)	

Désignation de l'entreprise SNEM		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 737	1 760
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	27 991	40 900
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		39 726
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	31 727	82 385
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 991	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		39 726
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 991	39 726
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	29 737	42 660
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	970 747	1 008 421
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	967 738	1 015 558
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	3 009	(7 137)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY 1G		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	40 156	22 148
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	159 301	159 983
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	117 292	110 480
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Régularisations comptes de tiers		1 991	3 737	
Cession éléments d'actif			417	
Quote part subvention d'investissement virée au résultat			27 574	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise SNEM										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	9 582	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM	932 396	KN		KO			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2	KP	675 501	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	KS	838 014	KT		KU	48 594		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	322 099	KW		KX	26 639		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	21 422	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	2 789 432	LO		LP	75 233		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	4 750	8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P	1 960	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	150 318	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	157 028	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	2 956 043	ØH		ØJ	75 233			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	9 582	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	932 396	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	675 501	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	886 609	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	348 738	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	21 422	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	2 864 666	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	4 750	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	1 960	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	150 318	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	157 028	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	3 031 276	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : **31 12 2018**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SNEM** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SNEM										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM		EN	
TOTAL I												
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG		PH	
			9 582								9 582	
Terrains			PI			PJ			PK		PL	
Constructions			PM			PN			PO		PQ	
Sur sol propre												
Sur sol d'autrui			PR			PS			PT		PU	
			246 778			38 627					285 405	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV			PW			PX		PY	
			487 955			19 950					507 906	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB		QC	
			568 341			60 077					628 418	
Autres immobilisations			QD			QE			QF		QG	
Inst. générales, agencements, aménagement divers			QH			QI			QJ		QK	
Matériel de transport												
Autres corporelles			QL			QM			QN		QO	
Matériel de bureau et informatique, mobilier						2 281					15 206	
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS		QT	
TOTAL III			QU			QV			QW		QX	
			1 573 887			132 382					1 706 269	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN			ØP			ØQ		ØR	
			1 583 469			132 382					1 715 851	
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions		Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc et am des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles		Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
		Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
		Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP		SR		

Désignation de l'entreprise : SNEM					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	16 258
TOTAL II	5Z	15 016	9 280	8 038	16 258	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	1 000
	TOTAL III	7B	1 000	TY	TZ	1 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	16 016	9 280	8 038	17 258
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		9 280	8 038		
	UG					
	UJ					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : SNEM				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	150 318	UV	150 318	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	35 726		35 726		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	12 550		12 550	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	11 180		11 180	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP	11 642		11 642	
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	39 263		39 263		
	Charges constatées d'avance		VS	60 557		60 557		
	TOTAUX			VT	321 236	VU	321 236	VV
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	85	85			
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	135 396	14 386	59 497	61 513	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	311 612	311 612				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	58 612	58 612				
Personnel et comptes rattachés		8C	36 311	36 311				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	56 466	56 466				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	300	300			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	42 843	42 843			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	641 626	VZ	520 616	59 497	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	141 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	149 089	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : SNEM		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122018		
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	3 009	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art.212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	3 009
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .					
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RESULTAT FISCAL					TOTAL II	12 550
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		$\left\{ \begin{array}{l} \text{bénéfice (I moins II)} \\ \text{déficit (II moins I)} \end{array} \right.$		XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	0	
					XO	9 541

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Déductions diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
Cice	12 550
Totalisation	12 550

Désignation de l'entreprise SNEM		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	113 889
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	113 889
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	9 541
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	123 430
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	21 674
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SNEM										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(43 404)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(7 137)		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	(50 542)			Report à nouveau	ZG		(50 542)				
										TOTAL II	ZH	(50 542)	
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	3 467	2 917				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	8 596	XQ	8 596	7 935				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	21 510	24 578				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	238 612	265 300				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	272 186	300 730				
IMPOSTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 500	1 227				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	14 572	19 026				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	16 072	20 253				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	165 795	153 833				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	72 107	48 876				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *						ØB	266 152					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0			ZR	1	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SNEM						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑩		
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2018

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
--	---------------------	---------------------	-----------	---------------------	----------------------	------------------	-------------------	----------------	----------------	-----------------------	---------------	--------------------

Totalisation

Désignation de l'entreprise : <u>SNEM</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
N - 8					
N - 9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : **SNEM** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SNEM				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SNEM		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		8
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		518 619
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		159 301
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		40 156
	TOTAL 1	OX	718 076
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		176 194
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		36 400
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	212 594
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		121 978
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		162 057
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		28
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		139 886
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	423 948
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	506 722
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA		506 722
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		718 076
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|8** N° SIRET **7|8|2|9|7|8|0|0|1|0|0|0|1|7**
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SNEM**
 ADRESSE (voie) **Plage de l'Estaque**
 CODE POSTAL **13016** VILLE **MARSEILLE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|8|**

N° SIRET **7|8|2|9|7|8|0|0|1|0|0|0|1|7|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SNEM**

ADRESSE (voie) **Plage de l'Estaque**

CODE POSTAL **13016**

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique **SARL** Dénomination **La Nouvelle Buvette de l'Estaque**

N° SIREN (si société établie en France) **829604305** % de détention **95,00**

Adresse : N° Voie **Promenade de la Plage**

Code postal **13016** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES
 DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de

Dénomination de l'entreprise : **SNEM**
 Adresse : **Plage de l'Estaque**

13016 MARSEILLE

N° Siret de l'établissement principal : **78297800100017**

Activité : **PROMO.T.DEVELOP.SPORT NAUT** Code activité : **9312Z**

Déclarant Nom du signataire **G. CAMPOLO** Qualité du signataire **Président**

A MARSEILLE Le **01032019**

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012018** au **31122018**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	506 722
Chiffre d'affaires de référence	A3	718 076
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00017	13	MARSEILLE	216	8,00

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

¹ (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)